

Enseignement moral et civique

Seconde

L'État de droit entre histoire, droit, théâtre, politique et philosophie

Projet transdisciplinaire

Yohann Vincent, professeur certifié de philosophie

Julien Torchin, professeur agrégé d'histoire-géographie

Ce projet s'inscrit dans le cadre du thème I d'EMC en seconde intitulé « La personne et l'État de Droit ». Le projet, mené sur trois séquences ouvre le programme dès le début de l'année. A travers des textes de natures différentes (historiques, juridiques, philosophiques, journalistiques), les élèves doivent mener un débat en classe entière autour de la question suivante : un citoyen peut-il se rebeller dans un État de Droit ?

Séquence 1 (2h) : Études textuelles et iconographiques. Par un professeur d'histoire-géographie.

Documents principaux: la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 1789 ; La Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)

Séance 1 et 2 : Étude textuelle et iconographique la DDHC, document juridique considéré comme le texte fondateur du Droit français. Cette courte séquence sous forme d'introduction au thème permet de remobiliser des connaissances et des notions étudiées au collège, tant historique (le contexte révolutionnaire, ...) que civiques et juridiques. A l'issue de la séance, les élèves retiennent notamment que les fondements de l'État de Droit sont la garantie de droits inaliénables que sont la liberté, de la propriété, de la sûreté des personnes et de la résistance à l'oppression.

Séance 2 : Étude mise en parallèle dans un deuxième temps avec la lecture de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948). Replacée dans son contexte historique, mais aussi géopolitique et philosophique. Les droits de l'homme sont ils universels ou sont ils une émanation des États occidentaux, justifiant certaines de leurs opérations extérieures ?

Cette mise en perspective menée sous forme de CD, ne nécessitant pas forcément de prise de note, permet aux élèves de s'interroger sur la notion de Droit, et d'universalité.

Séquence 2 (4h). Document principal : *L'État de Siège*, d'Albert Camus. En présence d'un professeur d'histoire-géographie et/ou de lettres.

Séance 1, 2, 3 : Étude littéraire d'extraits de la pièce de Camus autour de la notion de gouvernants/gouvernés et de liberté (d'expression et d'opinion notamment). L'objectif de cette séquence est d'écrire et de jouer par groupe de 4 la suite des extraits de la pièce de Camus devant les autres groupes. La mise en activité permet aux élèves de s'approprier les codes du genre théâtral.

Séance 4 : Chaque groupe joue sa saynète à l'oral (le format demi-groupe se prête bien à l'exercice). A l'issue de chaque représentation, une discussion s'engage entre les élèves-acteurs et le professeur de philosophie, afin d'éclairer les autres élèves sur le sens du propos qu'ils ont tenu : rébellion ou asservissement de la population de Cadix ? Quel régime est mis en place ? Qui est à la tête de Cadix si le gouverneur est déchu : ceux qui ont pris les armes et qui confisquent le pouvoir, ou des dirigeants élus ? Etc. L'objectif est faire émerger chez les élèves des questionnements fondamentaux autour des concepts de légalité/moralité/légitimité, des buts et des moyens dans le maintien de l'ordre publique/de la résistance à l'oppression.

En fonction des idées et des réflexions avancées par les élèves, une synthèse la nature des rapports de la personne à l'État (et plus généralement au pouvoir) seront évoqués sous forme d'une TE commune (CM/CD) en proposant une définition de l'État, en insistant sur la différence entre

l'État et les formes institutionnelles, politiques, voire morales, que celui-ci peut prendre. L'État de Droit devenant ainsi la forme étatique *légitime* aux yeux de la société qui se la donne.

Séquence 3 (2,5h). Organisation d'un débat en classe entière. Conjointement avec un professeur de philosophie.

Séance 1: préparation du débat (1h). A partir des pièces des élèves, la question de la rébellion est apparue comme un questionnement récurrent. D'où un débat organisé autour de la question suivante : « *Un citoyen peut-il se rebeller dans un État de Droit ?* ». La question entend le verbe « pouvoir » au sens de « possibilité », mais comprend également un fort sens moral, plus proche de « devoir ». Division de la classe en deux camps (deux demi-classes).

Étude de textes philosophiques simples par groupes, en demi-classe, dans l'objectif de monter un véritable débat philosophique autour du rapport entre l'individu et le collectif, le rapport gouvernants/gouvernés, la personne et l'État de Droit.

Documents principaux : extraits de textes philosophiques de Thoreau (*La désobéissance civile*), Hobbes (*Le Léviathan*) et Tocqueville (*De la Démocratie en Amérique*), La Boétie (*Discours sur la servitude volontaire*).

Dans le contexte des attentats du 11 Nov. 2015 et de l'État d'urgence qui s'en suivit, le corpus documentaire est complété par 4 articles de presse de différentes tendances issus de Libération.fr, Les Echos.fr, Le Monde.fr, Le Figaro.fr. Ces articles mériteraient d'être réactualisés au vu de la montée en puissance de la contestation et des évolutions socio-politiques actuelles.

Le corpus final est distribué aux élèves afin d'orienter leur positionnement au cours du débat :

- Positionnement 1) Un citoyen peut se rebeller dans un État de droit

Thoreau (*La désobéissance civile*); La Boétie (*Discours sur la servitude volontaire*), Libération.fr, Le Monde.fr.

- Positionnement 2) Un citoyen ne peut pas se rebeller dans un État de droit.

Hobbes (*Le Léviathan*), Tocqueville (*De la Démocratie en Amérique*), Les Echos.fr, Le Figaro.fr

Chaque groupe trouve des arguments, les professeurs passent pour les aider. Mise en commun en fin d'heure de tous les arguments de tous les groupes, partage de ceux-ci au sein de la demi-classe.

Séance 2 : Débat (1h). En U, avec une tribune composée d'un-e président-e de séance (qui modère les débats et les réoriente si le sujet dévie), un-e élève chargé de noter les demande de prise de parole, un-e secrétaire pour chaque camp, chargé d'établir la synthèse des arguments échangés, un-e élève chargé-e de faire respecter le temps de parole.

Séance 3 (30 min) : Revenir sur les arguments échangés pendant le débat, résumés sous forme de tableau. Retour sur les principes des échanges lors d'un débat. Point sur les différents types d'arguments :

- L'argument de référence (citation d'une personne faisant autorité en la matière notamment).
- L'argumentation par le résultat/l'exemple
- L'argumentation par analogie ou métaphore
- L'argument Ad Hominem (à éviter!)

Revenir ensuite sur le concept d'État de Droit, en proposant éventuellement une définition canonique, insister à nouveau sur la dimension morale et juridique du concept ; en la différenciant bien de la forme politique (République, monarchie, etc.). La séquence suivante (plus courte) sera consacrée au concept d'État de Droit dans son acception française (séparation des pouvoirs, rôle de la justice notamment).